



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 103430

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer quant à la mise en oeuvre du dispositif du permis à un euro par jour en faveur des jeunes apprentis et des jeunes en difficulté âgés de seize à vingt-cinq ans (sous contrat CIVIS). En effet, une aide directe de l'État, d'un montant de 200 euros, avait été annoncée pour le financement de la formation à la conduite de ces jeunes à partir du début de l'année 2006. Or, il semblerait que la mise en place de cette aide connaisse des retards et ne soit pas encore opérationnelle à ce jour. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la nature de ces difficultés d'application et les mesures qu'il envisage de prendre en vue de concrétiser les engagements pris en la matière auprès de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103430

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9546